43e Année - N° 3231. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 26 Septembre 1931

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sports - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
DOUZE francs par an
Etranger, port en sus.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron N° 117. C. - C Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M. - Pascal LIEUTIER
— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e
et au Bureau du Journal

— ANNONCES —
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,50
Commerciales (la ligne).1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Le TRIBUNAL de SISTERON

Le moment est venu de faire le point sur cette question. Chacun sait que, sur la demande pressante du citoyen Emile Galici, notre dévoué Conseiller Général, MM Pierre de Courtois et André Honnorat nos distingués sénateurs avaient déposé sur le bureau du Sénat un projet de résolution invitant le gouvernement à rétablir d'urgence le Tribunal de Sisteron ; M. Charles Baron qui, non seulement n'avait pas protesté lors de sa suppression mais encore avait fait tous ses efforts pour empêcher son rétablissement, fut pris alors d'un beau zèle un peu tardif et déposa à son tour une proposition de loi devant la Chambre des Députés.

Le Sénat respectueux des prérogatives de la Chambre eut ainsi les mains liées et dût attendre que cette dernière ait statué sur la question.

En effet aux termes des lois constitutionnelles les projets de loi emportant une dépense doivent en premier lieu être discutés par la chambre issue directement du suffrage universel.

C'était une façon pour M Charles Baron de retarder le rétablissement du Tribunal. Il ne mit en effet aucune hâte à faire sortir des cartons son projet de loi et lorsque, par la force des choses, ce dernier vint devant la commission chargée de l'étudier celle-ci donna un avis défavorable. Savez-vous sous quels motifs ? Pour la raison que le tribunal de Sisteron n'avait pas au cours des 3 années 1923-1924-1925 rendu en moyenne 200 jugements, argument tiré de l'article 3 de la loi du 22 Août 1929.

Si M. Charles Baron, aussi ignorant des choses du droit que des choses de la chimie, avait seulement lu la dite loi qu'il a cependant votée il aurait pu répondre victorieusement à Messieurs les membres de la commission que la loi invoquée était caduque, qu'elle avait en effet été remplacée par la loi du 16 juillet 1930. Mieux que cela ! S'il s'était seulement donné la peine d'étudier une affaire qui intéresse au plus haut point l'ancien arrondissement de Sisteron, s'il avait seulement lu la loi qu'on invoquait contre son projet il aurait pu répondre que l'obligation d'avoir rendu 200 jugements ne pouvait pas être imposée aux anciens chefs-lieux judiciaires « lorsque les difficultés de communication existant entre les communes du ressort du Tribunal supprimé et la section de rattachement seront telles que les justiciables ne puissent utilement effectuer sans passer une nuit hors de leur domicile, par la voie ferrée ou par les services de transport en commun, le voyage aller et retour de leur résidence au siège de la section de rattachement ». Alors s'il avait connu cette disposition il eut fait passer sous les yeux de la commission une carte de notre région et il eut démontré de façon péremptoire l'impossibilité absolue pour un justiciable de Piégut ou de Venterol de faire le voyage aller et retour, de sa commune à Digne sans passer une nuit hors de son domicile. Je crois que sur ce point la preuve était facile à faire. Hélas ! M Baron est non seulement ignorant des choses du droit et de la chimie mais il ignore encore la topographie et la configuration de notre ancien arrondissement ! !

Mais M. Charles Baron est plus coupable encore car il avait, (quoique les arguments que nous venons d'exposer fussent vous le reconnaitrez amis lecteurs absolument convaincants) mieux que cela à sa disposition pour obtenir de la commission un vote favorable au rétablissement du tribunal de Sisteron. En effet ce député (qui cependant l'a votée) ignore totalement la loi du 15 juillet 1930.

Cette loi est destinée à compléter la loi du 22 août 1929 (celle que l'on invoquait contre lui) sur l'organisation des Tribunaux de première instance. Aux termes de son article 19, doivent être rétablis les Tribunaux où le nombre des avoués en exercice au 1r septembre 1930 sera au moins égal à deux. Si M. Charles Baron avait suivi les séances de la Chambre il se serait souvenu qu'au cours de la discussion de cette loi il avait été entendu formellement que les candidats aux fonctions d'avoué seraient, dans les circonscriptions judiciaires où il n'y avait plus de tribunal, considérés comme avoués en exercice. ce qui était logique. Or, à Sisteron nous avions deux candidats avoués. et ce n'est qu'en rejetant la candidature d'un de nos concitoyens, au mépris de la plus élémentaire règle de justice, qu'on est parvenu à frustrer la ville de Sisteron d'un Tribunal auquel elle avait droit !

Mais M. Baron ignore tout cela : l'intérêt de Sisteron et de la région ne l'intéresse du reste pas. Alors par ignorance, par négligeance et aussi, disons le mot par calcul, ce Parlementaire a trahi les intérêts de notre région.

Eh bien ! malgré lui, contre lui, nous aurons le Tribunal à Sisteron.

C'est maintenant au Sénat de traiter la question : le projet de Courtois-Honnorat est toujours vivant. L'honorable rapporteur M. Lisbonne est favorable à son adoption. Tous les jours de nouveaux partisans se déclarent. Cette semaine le citoyen Emile Galici a eu à ce sujet un très long entretien à Digne avec M. Saurin, le distingué Sénateur d'Oran. M. Saurin est un bas-alpin pur sang, originaire de Digne, il n'a jamais abandonné sa ville natale où il est resté propriétaire et où il vient passer ses vacances ; rien de ce qui touche notre département ne lui est indifférent. Partisan acharné de la décentralisation judiciaire il a promis à notre Conseiller général l'appui le plus énergique au projet de Courtois-Honnorat. Et quand nous aurons dit que, comme le rapporteur Lisbonne, M. Saurin est un juriste éminent, qu'il est président du Conseil général d'Oran, et qu'il jouit au sein de la Haute-Assemblée de la plus grande influence, nos lecteurs estimeront sans nul doute que l'appui promis par lui à notre Conseiller général sera prépondérant. Nous l'en remercions de tout cœur et nous nous en félicitons pour notre pays,

Ainsi à l'encontre de M Baron qui par ses manœuvres tortueuses a essayé de torpiller le Tribunal de Sisteron, le citoyen Galici, au contraire, sonne le ralliement de tous les Parlementaires partisans du projet qui nous intéresse si fort. Et grâce à notre Conseiller général, grâce aux bonnes volontés de tous ceux qu'il a su solliciter nous pouvons espérer que dès la rentrée des Chambres, le projet rétablissant le Tribunal de Sisteron sera voté par la Haute Assemblée. Ce sera la réparation d'une injustice que le député de l'arrondissement avait laissé commettre à notre encontre.

UN SISTERONNAIS.

Rubrique des Assurances Sociales

Principales dispositions de la loi du 5 Avril 1928 modifiée par les lois des 5 Août 1929 et 20 Avril 1930.

Comme toute œuvre humaine, la loi des assurances sociales n'est pas parfaite. On ne peut cependant méconnaître que le principe sur lequel elle repose ne réponde à un idéal noble et généreux : Apporter la sécurité au foyer du travailleur, le protéger des malheurs qui peuvent s'abattre sur lui, combattre la misère sous toutes ses formes, tel est le but poursuivi.

Nous nous proposons donc, dans cette rubrique de faire connaître à toutes les catégories d'intéressés les dispositions si complexes de la loi, indiquant à chacun ses obligations et ses droits.

Nous tiendrons, également nos camarades Mutualistes et Anciens Combattants au courant de tous faits et évènements se rattachant à l'application de la loi.

L'auteur de cette rubrique aura atteint son but si, sans prétention aucune, il rend service à tous ses camarades qui sont affiliés ou directement intéressés à l'application de la loi des Assurances Sociales.

Assurances obligatoires

Assurés. — Sont assurés obligatoires, jusqu'à l'âge de 60 ans, tous les salariés des deux sexes français ou étrangers résidant en France depuis trois mois, travaillant habituellement au moins 90 jours par an, dont la rémunération totale annuelle y compris les gratifications, les commissions et, suivant évaluations forfaitaires, les pourboires et les avantages en nature, ne dépassent pas 15.000 fr. dans les localités de moins de 2.000 habitants.

Ce chiffre limite de 15.000 fr. est augmenté de 2.000 fr. pour un enfant à charge de moins de 16 ans non salarié, de 4.000 fr. pour deux enfants et est porté à 25.000 fr. pour trois enfants ou davantage.

L'assuré qui continue à travailler après 60 ans à la faculté d'ajourner d'année en année la liquidation de sa retraite, il demeure alors garanti contre tous les risques.

L'assuré dont le salaire vient à dépasser le chiffre limite, cesse d'être assuré obligatoire à dater du 1E janvier suivant, il peut alors bénéficier de l'assurance facultative tant que ses nouveaux salaires ne dépassent pas de 2.000 fr. le chiffre limite, soit cotiser simplement pour l'assurance : Décès, invalidité, vieillesse, quels que soient ses nouveaux salaires.

Cotisations. Les assurés sont répartis annuellement en cinq catégories, la cotisation unique dans chaque catégorie moitié à la charge de l'employeur, moitié retenue par lui à l'assuré au moment de la paie, est fixée comme suit :

Limites des Salaires.

Salaires par catég., de base, journ.,	mens.	annuel.	Cotisation
1E cat. au dessous de 8 fr. (1 à 2.399)...	6.....	6+6.	72+72 144 f.
2e cat. de 8 à 14,99 (2.400 à 4.999).....	12..	...12+12..	144+144 288 f.
3E cat. de 15 à 19,99 (4.500 à 5.999).....	18.....	18+18..	216+216 432 f.
4E cat. de 20 à 31,99 (6.000 à 9,599).....	24.....	24+24 .	288+288 576 f.
5E cat. de 32 et plus (9,600 et plus.....	36. ...	40+40..	480+480 960 f.

(Dans ces chiffres la part des employeurs est comprise)

En vue d'éviter de perdre leurs droits, les assurés peuvent cotiser personnellement pour les jours de repos, congés maladie ou chômage volontaire, ne donnant pas lieu au paiement de cotisations légales par ce que n'étant pas rémunérés.

Les assurés chargés de famille gagnant plus de 15.000 ou 18.000 sont classés dans la 5me catégorie et sont redevables de la cotisation à la charge de l'assuré qui sera retenue sur leurs salaires.

La part patronale les concernant n'est pas versée directement par l'employeur, mais est prélevée sur le fond de majoration et de solidarité. Ce fond est alimenté par une contribution patronale annuelle, fixée par décret et pouvant varier, entre 160 et 320 francs pour chaque assuré salarié assuré ou non gagnant de 15.000 à 18.000 ou 25.000 francs.

(*à suivre*)

Alfred COLOMB
vice président
de la Société de Secours Mutuels.

CE QU'ON DIT

On dit *que la municipalité désireuse de voir la prochaine votation politique se dérouler sous le signe de la sincérité a résolu d'utiliser, en cette circonstance, l'urne qui servait au choix de l'abbé du couvent de la Baume.*

On dit *que cette urne soigneusement conservée dans les archives de l'ancien évêché de Sisteron a la propriété de pousser un double soupir au contact d'une main impure ou à la vue d'un acte illicite.*

On dit *que, en raison de cette singularité mentionnée au chapitre huitième de l'histoire locale, les inscrits par faveur, les votants pour absents, les non radiés par erreur, se garderont d'affronter les reproches de l'urne.*

On dit *que, par contre, les électeurs qui par scepticisme, paresse, ou dégout, s'abstenaient de voter, franchiront en foule le seuil de la mairie en fredonnant les notes allègres du Magnificat ou du Tantum Ergot.*

On dit *que, par un scrupuleux souci de logique, le contrôle des opérations électorales sera confié aux survivants des Pénitents bleus et, à leur défaut, aux nonagénaires locaux connus pour leur authentique piété.*

On dit *que le résultat du vote considéré comme la pure expression du libre arbitre populaire sera salué non par des cris discordants mais par un harmonieux et unanime* AMEN *au jugement de l'urne.*

Chronique de la Moto-pompe

Un peu de Statistique

Savez-vous qu'on relève chaque année, en France, une moyenne de 60.000 sinistres de toutes catégories ?

Savez-vous qu'en 1930 le bilan des pertes causées par 60.000 sinistres a été le suivant : Dommages aux biens,

© VILLE DE SISTERON

environ deux milliards de francs.

Dommages aux personnes ; environ 500 morts, 500 mutilés et 5000 blessés plus ou moins grièvement atteints, sans compter les souffrances morales ou physiques qu'il est impossible d'évaluer par des signes visibles.

Savez-vous que dans certains cas les communes sont responsables des sinistres, notamment en cas d'expositions de fêtes ou d'attractions publiques, s'il est prouvé qu'elles n'ont pris ou exigé des moyens suffisants de défense contre le feu ?

Savez-vous que, récemment, les villes de Montpellier et de Bayonne ont été condamnées par la Cour d'appel ou par le Conseil d'Etat, la première à 1.500.000 mille francs et la seconde à 250.000 francs de dommages-intérêts, pour insuffisance de moyens contre le feu ?

Savez-vous que dans ce cas les dommages-intérêts dont la ville est responsable sont repartis entre tous les habitants domiciliés dans la dite commune en vertu d'un rôle spécial comprenant les quatre contributions directes ?

Savez-vous que dans l'organisation d'une attraction organisée ou autorisée par la ville, la clause déclarant celle-ci irresponsable est caduque, nul n'ayant le droit de s'exonérer des responsabilités établies par la loi ?

Il est donc du plus grand intérêt pour tout le monde de prendre toutes mesures utiles pour pouvoir lutter efficacement contre le feu. Or la première de toutes, personne ne le conteste, c'est l'achat d'une puissante moto-pompe. Que chacun souscrive suivant ses moyens, que chacun apporte sa pierre à l'édifice. Toutes les sommes quelle que soit leur importance seront reçues par le Comité avec la même reconnaissance.

E. A.

3me liste des souscriptions

MM.

Richaud et Bontoux	500 fr.
Olivier à la Baume	10 »
Bontoux Joseph —	50 »
Blanc, pharmacien	50 »
Colomb, nouveautés	100 »
Esmieu, notaire	50 »
Pascal Paul, retraité	10 »
Ferrand Léon	20 »
Cezilly, villa Bel-Air	25 »
Thomé, scierie	50 »
Total de la 3e liste	825 »
Report des précédentes listes	1520 fr.
Total à ce jour	2345 »

Les souscriptions seront reçues dorénavant à la Banque des Alpes : chez M. M. Audibert, président du Comité et Lieutier Pascal, imprimeur-libraire ; chez Mme Talon, Belle Jardinière.

Le F. C. de Sète

A GAP

Le 27 Septembre 1931

à 14 heures 30.

Le premier des grands matches amicaux du C. A. de Gap a été accueilli partout dans notre région avec le plus grand plaisir. Car il ne s'agit rien moins que de la toute première équipe du grand club sudiste, composée avec les joueurs suivants ;

But Frondas, sélectionné ; *arrières*, Chardar, international, capitaine ; Hamman, international égyptien ; *Demis*, Bastide, sélectionné, Gros sélectionné de l'Afrique du Nord, Gasco, Vincent sélectionné ; *Avants*. Lucibello sélectionné, Gunet international universitaire égyptien, Agostini sélectionné, Dubus, international, Moulins sélectionné.

Aucun commentaire n'est à ajouter à cette formation d'équipe.

Des services de cars fonctionneront dans tous les sens. Le coup d'envoi sera sifflé à 14h. 30 par le compétent Arthur Latil de Sisteron qui a déjà opéré à la satisfaction générale pour le Stade Français C. A. G. — Tous les sportifs des Hautes et Basses-Alpes, à Gap demain dimanche.

A VENDRE

Pressoir à vin en bon état.

S'adresser à M. Joseph ANDRIEU, à la Coste, Sisteron.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Le citoyen Emile Galici, Conseiller général se tiendra à la disposition des électeurs aujourd'hui samedi à son domicile

Collège. — M. le Principal du Collège Paul Arène a l'honneur de rappeler aux familles qu'il se tient à leur disposition pour tous renseignements concernant les études l'admission et les programmes. Les classes reprendront le vendredi 2 octobre au matin.

Heures de réception : tous les jours de 9 h. à midi sauf le dimanche.

RENTRÉE des CLASSES du 1 Octobre 1931

Les jeunes écoliers et les écolières sont informés qu'une exposition de fournitures scolaires est faite à l'occasion de la rentrée des classes dans les vitrines de la **Librairie Pascal LIEUTIER, 25 rue Droite.**

Ils y trouveront à de bonnes conditions
des cahiers en tous genres papier premier choix
des livres classiques
des boites de crayons de couleurs
des boites de couleurs sans danger
des crayons première qualité
des tailles-crayons tous modèles
des porte-plumes en tous genres
des règles plates et carrées graduées
des compas bois et métal
des serviettes cuirs et moleskine
des plumiers laqués et bois
des encres de bonne marque
des ardoises incassables
des cartables et des musettes
et toutes les fournitures en général.

Ne pas faire d'achat avant d'avoir visiter la **Librairie Pascal LIEUTIER**

Impôt sur les Automobiles. — La perception de ces impôts aura lieu à la mairie le mercredi 30 septembre courant aux heures habituelles.

Impôts sur le chiffre d'affaires et taxe d'abattage. La perception de ces impôts aura lieu à la mairie les jeudi 1, vendredi 2 et samedi 3 octobre aux heures habituelles.

Tous les redevables sans exception doivent se présenter. Le Receveur informe les intéressés qu'il ne peut faire les perceptions qu'à la mairie. Inutile donc de se présenter à son domicile.

Cercle de la Fraternité — Dans sa réunion générals du 20 courant, après avoir pris connaissance de la situation toujours décroissante du cercle, l'assemblée en a décidé la dissolution Donc à la fin du mois ou plûtôt le 3 octobre au soir, cette chambrette qui connut tant de jours de prospérité pendant plus de 40 ans, sera dissoute, par la faute du changement complet de nos mœurs et aussi par notre imprévoyance que nous pourrions tous regretter un jour.

Mais tout de même avant de nous séparer, plusieurs sociétaires ont pris l'initiative de faire un petit banquet fraternel, qui aura lieu le samedi 3 octobre à 7 h. du soir au cercle. Les sociétaires non inscrits, peuvent se faire inscrire dès aujourd'hui à la gérance, ils y sont cordialement invités.

Le dimanche matin 4 octobre de 8 h. jusqu'à midi a commission de liquidation se tiendra à la disposition du public pour faire une vente à l'amiable du mobilier du cercle, chaises, tables glace, poele, fourneau, etc..

Le produit de cette vente ainsi que le reliquat de la gestion sera versé par le soin du trésorier à notre établissement hospitalier.

Les sociétaires qui voudraient faire quelques achats sont priés de ne pas être en retard, ils seront servis les premiers,

Pour la Commission,
Le Président : BLANC.

Avis aux Agriculteurs — Afin de permettre aux agriculteurs des B-A d'avoir sur place des renseignements concernant l'agriculture susceptibles de les intéresser, la direction des services agricoles a l'honneur de leur faire connaître qu'à partir du 1 octobre prochain, M. Comte, professeur d'agriculture assistera aussi régulièrement que possible aux foires de Sisteron, Castellanne, Annot, Barrême, Forcalquier, Seyne et se tiendra à leur disposition soit à la mairie, soit sur la place du marché.

VARIÉTÉS-CINÉMA

Ce soir samedi et demain dimanche

Eclair-Journal dernières Actualités Mondiales (de suite après Marseille)
Paris-Brest-Paris cycliste

George vend des Drapeaux éclat de rire en 2 parties.

Bosco joyeux Lapin, dessins animés sonores.

Le grand film qui fera sensation :

A TOURMENTE

superproduction de grande classe, interprété par LUPE VELEZ.

* * *

La semaine prochaine le premier grand film sonore et parlant français : **LE COLLIER DE LA REINE** d'après l'œuvre d'Alexandre Dumas avec Marcelle Jefferson etc.

Avis. — Mlle *Lucienne JOUBERT*, première ouvrière des principaux ateliers de couture de Lyon, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'ouvrir un atelier de couture de Robes et Manteaux de cérémonie et de tout aller pour Dames et enfants.

Son atelier est ouvert chez Mme GIRAUD, concierge à la mairie.

Mlle JOUBERT remercie d'avance les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance et fera tout son possible pour la mériter.

CASINO - CINÉMA

Jeudi 24 - Samedi 26
Dimanche 27, matinée et soirée

PROGRAMME GRANDIOSE

ECLAIR-JOURNAL
Actualités Parlantes et Sonores

COLLÈGE JAZZ-BAND
acte musical

MARIAGE à la HAUTEUR
dessins animés sonores

TES YEUX ? DÉJA ?
2 *chants par* **Jeanne Brazine**

BISCOT BOXEUR
sketch comique français

Ce qu'on dit, ce qu'on pense
avec Marguerite MORENO

L'Enigmatique M. Parkès
film entierement parlant français

Toutes les semaines programme nouveau. - Location ouverte tous les lundis.

* * *

La semaine prochaine : Un grand film entièrement parlant français **CENDRILLON DE PARIS** avec des artistes de premier ordre tel que Colette Darfeuil, Nitta-jo, Alice Tissot, et Marguerite Moreno dans le rôle exceptionnel de la voyante "Eusébia", avec le concours de la Garde Républicaine.

Venez tous au Casino la semaine prochaine.

Avis. — Notre concitoyen Louis CONCHY, a quitté définitivement Sisteron pour s'installer à Marseille, 54, Rue d'Italie, où, assisté de ses deux fils, il vient de prendre la direction d'un atelier de mécanique générale et de réparations pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes.

Il se tient à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, notamment des Sisteronnais qui, de passage à Marseille auraient besoin de ses services ; il leur réserve bon accueil et leur fera leur travail dans les meilleures conditions possible.

Louis CONCHY, 54, Rue d'Italie
MARSEILLE

Avis. — Nous avons le plaisir d'apprendre que notre concitoyen M. **Clément FIASTRE**, 6, rue de Provence, Sisteron, a été nommé Agent général pour l'arrondissement des Cies d'Assurances *LA PREVOYANCE* dont le siège sosial est à Paris, 23, Rue de Londres, l'une des plus anciennes Cies pratiquant en France les assurances *Incendie, Vie, Rentes Viagères, Mortalité du Bétail, Grêle, Responsabilité Civile, Accidents de toute nature.*

Nombreuses Attestations

Des milliers de malades reconnaissants déclarent que la Poudre Louis Legras, est le spécifique par excellence de toutes les maladies des bronches et des poumons. La Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement toux de vieilles bronchites et guérit progressivement.

Une boîte est expédiée contre mandat de 5 fr. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri IV, Paris.

Etat-Civil

du 18 au 25 Septembre

NAISSANCE

Jean-Jacques Autant, rue Mercerie.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Désiré-Marius-Félicien Chabrand, maçon à Sisteron et Yvonne-Odette-Julie Aillaud, s p. Peipin.

Marcel-Charles-Antoine Vincent boucher à Laragne et Victorine-Caroline-Marceline Richaud, s. p Sisteron.

DÉCÈS

Blanche-Thérèse Rolland, épouse Francou, 54 ans, hôpital.

A LOUER

PETITS ET GRANDS APPARTEMENTS

MAGASIN pouvant servir à tout genre de commerce.

S'adresser à M. Marneffe, rue Droite, Sisteron.

LES BONS-ENFANTS

Fête locale — *Dimanche 27 Sept.* à 15 h Course de Bicyclettes 1e prix 15 fr. ; 2e prix 10. Course à pieds : 1. prix 10 fr., 2. prix 5 fr. ; Jeux divers ; Réception du réputé Jazz de Sisteron ; à 16 h. Grand Bal ; à 21 h. Bataille de confetti, Reprise du Bal.

Lundi 28 Septembre. - **Grand Concours de Boules** 1e prix 200 fr. et la moitié des mises fixées à 10 fr. par équipe de 3 jours, 2e prix 100 fr. et l'autre moitié des mises. Les joueurs sont priés d'apporter leurs boules. Lancement du but à 9 h. précise ; à 16 h. Bal ; à 21 h. Reprise du Bal.

Le comité informe le public qu'il n'est pas responsable des accidents occasionnés pendant la durée des fêtes.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

TEINTURERIE
DEGRAISSAGE

Dépôt ; Mme MARGAILLAN
21, Rue Droite, SISTERON, *face le magasin de* La Belle Jardinière.

CAFES TORREFIES

avec ou sans primes
AGENTS DEPOSITAIRES
Hommes ou Dames
demandés partout
même dans villages
pour vendre *au détail*
Etablis. NAPOLEON QUILICI
Salon (Bouche-du-Rh.)

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

chirurgien-dentiste
Cabinet ouvert le Dimanche
Maison MARNEFFE, (Ancienne Poste) quatre coins, Sisteron.

Votre avenir vous sera dév. grâce à *la mystér et célèbre voyante* AUGUSTALES *villa Iris, 22 rue St-Augustin, à Paris. Envoy. date, mois naiss. prénom, 10f.50. Extraord par ses prédictions. Fixe date évènements, guide, conseille et dévoile tout. Bulletin-not. grat.*

CABINET DENTAIRE

E. CASAGRANDE

10 — Place de l'Horloge — 10
SISTERON — (Basses-Alpes)
Le mercredi, cabinet ouvert à St-Auban

© VILLE DE SISTERON

Assainissement

Pour vos installations

de Distribution d'Eau Froide
d'Eau Chaude

Sanitaires — W. - C.
Plomberie — Ecoulements
CHAUFFAGE CENTRAL

Demandez Projet et Devis gratis, à

BOUTILLON & VEYRON

-:- *Constructeurs* -:-

6, Rue des Bons-Enfants — GRENOBLE

Téléph. 9.60 Télég. -| Calofrigo Rég. Com. 10.103

Entrepôt : à SISTERON

Chauffage - Eau Chaude - Cuisine

assurés par un seul appareil

LE FOURNEAU BEVE

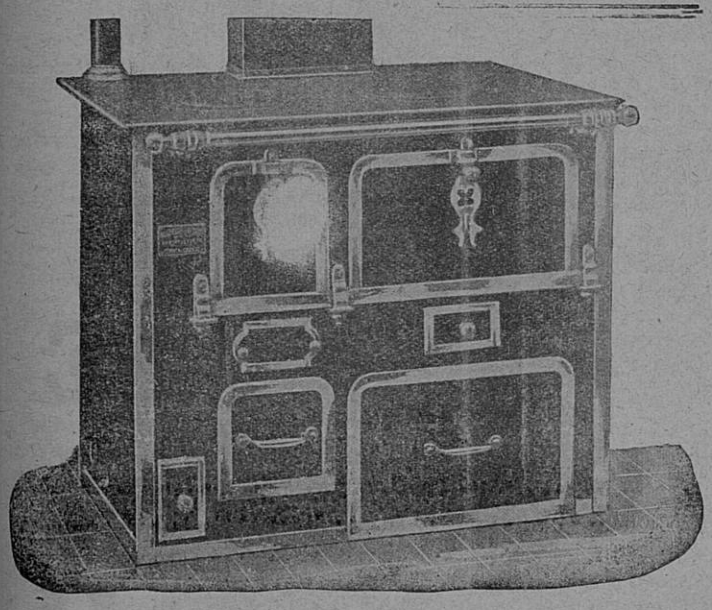

Sur demande — Envoi gratuit de la notice et liste des références

Sur demande — Envoi gratuit de la notice et liste de références.
S'adresser au *Service Technique, hôtel Clergues.*

CITROËN

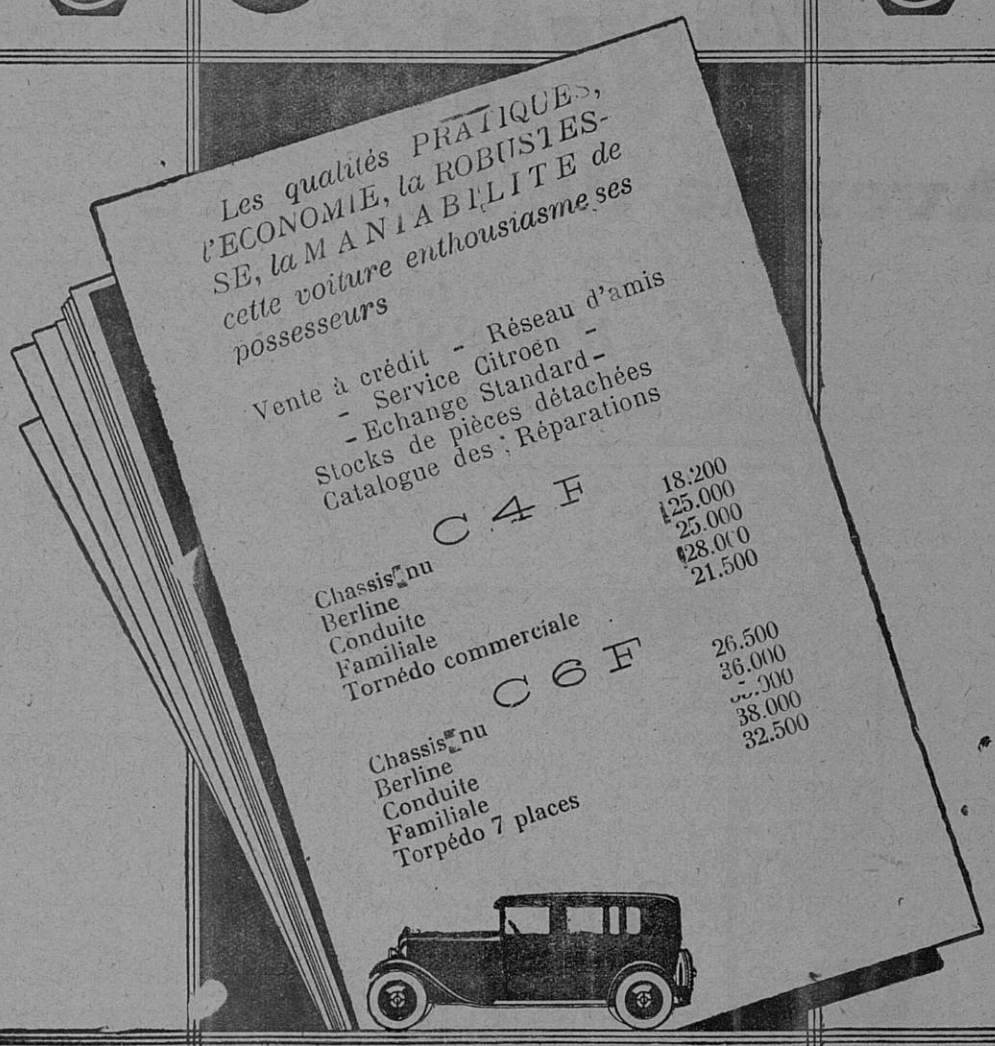

C 4 F

Agent exclusif :
pour l'arrondissement de Sisteron
A. AILHAUD
Tél. 85 **Splendid-Garage** à SISTERON
Sous-agent, pour le canton de Sisteron et Noyer
JEAN GALVEZ *Tél. 2.*

C 6 F

l'UNION

demandez **l'AIGLE VERT UNION**
vous pourrez le comparer aux
Chocolats Supérieurs

AGRICULTEURS !

La main d'œuvre vous fait défaut, songez donc au gros avantage que vous procurerait un **tracteur FORDSON**. *Qu'il s'agisse d'un labour profond ou d'un simple déchaumage on obtient avec le* **tracteur FORDSON** *attelé à une charrue à un, deux ou trois socs, des sillons d'une régularité parfaite Avec une charrue bisoc, à 25 centimètres de profondeur le* **tracteur FORDSON** *laboure aisément de 2 à 3 hectares en 10 heures de travail. Plus que jamais il convient d'examiner, sans parti pris, si l'abandon de certaines méthodes au profit de procédés plus rationnels ne peut aider l'agriculture à surmonter ces difficultés de main d'œuvre et a obtenir un résultat plus intéressant de son exploitation. Adressez-vous pour cela à l'agent officiel* **Francis JOURDAN.** GARAGE MODERNE. *avenue de la Gare,* SISTERON.

Chemins de fer Paris Lyon Méditérannée

La Corse à 24 h. de Paris

Les horaires de la Compagnie Fraissinet au départ de Nice sont établis de telle sorte que la Corse n'est réellement qu'à 24 heures de Paris

En effet le voyageur partant de la capitale le lundi, le mardi ou le samedi à 17 h 05, par le train 15 arrive le lendemain en gare de Nice, à 10 h. 30 il y trouve un autobus qui le conduit, avec ses bagages, au port d'où le paquebot, levant l'ancre à midi, le dépose le soir même en Corse ; le mardi et le mercredi à l'Ile Rousse, le dimanche à Calvi.

Un autre départ de Nice pour la Corse a lieu le vendredi à 9 h. ; arrive à Ajaccio à 18 h. 25.

Il est aussi facile d'excursionner en Corse que de s,y rendre. D'ajaccio, Bastia, Corte, Calvi, Ile Rousse, les cars P. L. M. permettent de visiter les sites les plus réputés de l'île : Calanque de Piana Golfe de Porto, falaises de Bonifacio, Col de Bavella, marine de Porto Vecchio, Cap Corse, Cartagniccia, défilé de l'Inzecca, etc...

Les principales gares P. L. M. délivrent les billets et enregistrent directement les bagages, pour les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Ile Rousse, les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL
En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**
Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à **M GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

Forcalquier, 1er oct. Hôtel des Voyageurs ;
Sisteron 2 oct., Modern'Hôtel des Acacias ;
Digne, 3 oct., Hôtel Boyer-Misire ;
Manosque, 5 oct. Hôtel Pascal.
Oraison, 6 oct. Hôtel Nègre ;

Nouvelle Ceinture Perfectionnée pour déplacement de tous organes.

Traité de la Hernie fo sur demande à M. GLASER, 44 Boulevard Sébastopol, *Paris.*

BANQUE DES ALPES

Société anonyme au capital de 5 millions

Ancienne Banque
(CHABRAND et P. CAILLAT)
Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet Sisteron. Briançon** (Ste-Catherine) **Veynes Seyne les Alpes**

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) La MOTTE-du-CAIRE LUS-la-CROIX-HAUTE L'ARGENTIERE (samedi BRIANÇON-VILLE

Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Encaissemente d'effets de Commerce
Location de Coffres-forts
Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Toutes les fournitures scolaires
à l'imprimerie-librairie Lieutier
25, rue Droite, Sisteron

A VENDRE :

CABRIOLET *5 H. P. Citroën*
S'adresser à M. RICHAUD, boucher rue Saunerie, Sisteron.

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de SAINT-PIERRE D'ARGENÇON
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle
Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes) R. C. Gap N° 1468

© VILLE DE SISTERON

GRAND GARAGE MODERNE

Francis Jourdan

Avenue de la Gare - SISTERON

Concessionnaire de la S. A.

MATHIS

VENTES

ECHANGES

Exposition des nouveaux modèles — Outillage moderne — Técalemit Service
Toutes fournitures — Pneus -- Stock Michelin -- Réparations générales pour Auto
Pièces de rechange des grandes marques -- Accumulateurs -- Monoplaque
Entretien -- Prix forfaitaire -- Location Taxis

Le Gérant

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON